



# DIAGNOSTIC

Réunions publiques

# ÉLABORATION DU PLUi DE LA CC Lacq-Orthez

Octobre 2023



## RÉUNIONS PUBLIQUES

### ÉLABORATION DU PLUi DE LA CC Lacq-Orthez

- I. Le Plan Local  
d'Urbanisme  
Intercommunal
- II. Le Diagnostic
- III. Comment participer ?



# I. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## TROIS DÉMARCHES PARALLÈLES

**Trois plans** au service de la mise en cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire

1

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

2

Programme Local de l'Habitat (PLH)

3

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

## LE PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Un document stratégique** : il traduit la **politique d'aménagement et de développement durable** de la Communauté de Communes Lacq – Orthez pour les 10-15 prochaines années.

**Une démarche solidaire** : il garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** de chaque commune de l'intercommunalité pour **répondre aux besoins** de l'ensemble de la population (logements, équipements, ...)

**Un outil réglementaire** : le PLUI est le document qui **réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée**. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.

## POURQUOI SUIS-JE CONCERNÉ ?

### HABITAT

Proposer une offre de logements diversifiée et abordable prenant en compte les modes de vie des ménages

*Accompagner les constructions neuves, la densification, le changement de destination...*

### ÉCONOMIE

Permettre le confortement et le développement de l'économie locale (industrielle et verte)

*Réglementer les activités autorisées, les conditions d'aménagement...*

### ENVIRONNEMENT

Préserver et valoriser les terres agricoles, les paysages et les milieux naturels et écologiques du territoire

*Préserver des points de vue, les ripisylves, repérer des arbres remarquables...*

### PATRIMOINE

Mettre en valeur les atouts du territoire, son histoire et ses paysages

*Avoir une attention sur les secteurs patrimoniaux, accompagner les réhabilitations...*

### MOBILITÉS

Favoriser les modes de déplacements des ménages entre leur logement et les équipements

*Prévoir de nouvelles liaisons douces, recentrer l'urbanisation vers les services et les équipements...*

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Maitriser la consommation énergétique et promouvoir la production d'énergies renouvelables

*Encourager le recours aux énergies renouvelables...*

## Les objectifs du PLUi (délibération de prescription du 26/09/2022)

### **Le PLUi assurera un développement équilibré et un fonctionnement cohérent sur le territoire entre les 61 communes :**

- **En redynamisant les centres-bourgs urbains et ruraux** (Petites Villes de Demain – PVD), en préservant et protégeant la qualité du patrimoine architectural (rural et urbain), en répondant aux besoins des services de proximité de la population (santé, culture, loisirs, etc.), en offrant des mobilités diversifiées et durables (Plan mobilité simplifié, schéma vélo, transport à la demande).
- En **développant un habitat intégrant le droit au logement pour tous et une offre de mixité sociale et d'efficacité énergétique** (Plan Local de l'Habitat – PLH-) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain OPAH-RU)
- **En maîtrisant le développement urbain par la sobriété foncière en accord avec la Loi Climat et Résilience** (Zéro Artificialisation Nette – ZAN) et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires – SRADDET Nouvelle-Aquitaine.
- **En valorisant les atouts naturels et patrimoniaux** du territoire afin de promouvoir et développer le tourisme et l'attractivité touristique (tourisme vert et social affirmés).

## Les objectifs du PLUi (délibération de prescription du 26/09/2022)

### Le PLUi sauvegardera les paysages et les écosystèmes du territoire :

- En **protégeant les milieux naturels et la diversité des paysages du territoire, en préservant sa biodiversité** (Trame Verte et Bleue, Trame Noire).
- En garantissant une **meilleure qualité de vie des habitants** par des actions fortes en direction de la qualité de l'air, la gestion des cours d'eau, la réduction du volume de déchets, par le déploiement d'un numérique responsable.
- En **prévenant et en prenant en compte les risques** naturels (Plans Prévention des Risques Naturels – PPRN), les risques inondations (Plans Prévention des Risques Inondations – PPRi-) et les risques technologiques (Plan de Prévention des Risques Technologiques – PPRT).
- En faisant du territoire **un exemple en matière de transition écologique et énergétique** (Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET), par des actions ayant un triple dividende environnemental, social et économique.

## Les objectifs du PLUi (délibération de prescription du 26/09/2022)

### Le PLUi favorisera le développement de l'activité agricole, valorisera la forêt et accompagnera la mutation industrielle :

- En **maintenant l'activité agricole diversifiée** et en prenant en compte les évolutions des **pratiques agricoles** (circuits-courts, productions locales, etc.).
- En favorisant la **création d'emplois industriels** et en **promouvant une offre de formation et de recherche** tournée vers les habitants du territoire et les entreprises.
- En **facilitant le développement des compétences sur le territoire** par la formation initiale et professionnelle accessible à tous.
- En garantissant **un accès à l'emploi** et en **développant l'ouverture vers les territoires voisins**.

**Nous sommes ici :**  
Réunions publiques



**PHASE 1 :  
DIAGNOSTIC**

Mars 23 – Sept.23

**Quelle est la situation  
actuelle ?**

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

**PHASE 2 : PADD**

Juil. 23 – Dec. 23

**Quel territoire  
voulons-nous ?**

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2031

**PHASE 3 et 4 : RÉGLEMENT  
ET ZONAGE**

Nov. 23 – Juil. 24

**Comment atteindre notre but ?**

Définir de nouvelles règles d'application aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles)

**PHASE 5 et 6 :  
VALIDATION**

Set. 24 – Sept 25

**Qu'en pensent les  
partenaires et la  
population ?**

Arrêt du document -  
Consultation des  
partenaires – Enquête  
Publique – Entrée en  
vigueur du PLU

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

**PLUi CCLO  
en  
application**

LANCEMENT

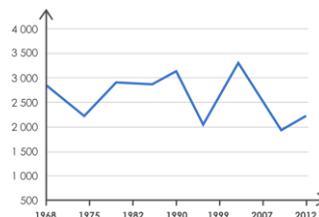
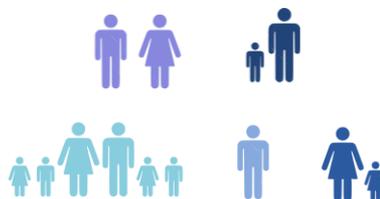
APPROBATION

## Le diagnostic

### ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

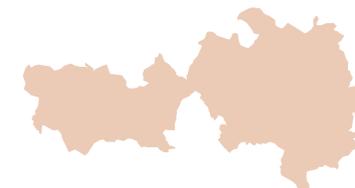


### DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE



### JUSTIFICATION DES CHOIX

<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<b>OPPORTUNITÉS</b>	<b>MENACES</b>

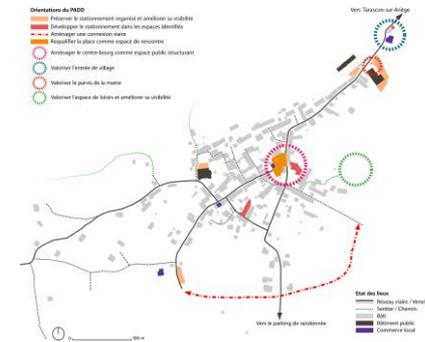
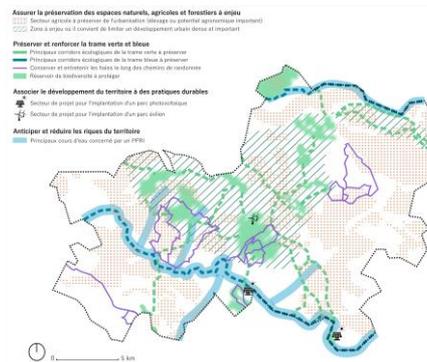


# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

De grands **objectifs** traduits en plusieurs axes

→ Plusieurs **orientations** pour spécifier les objectifs

Cartes stratégiques

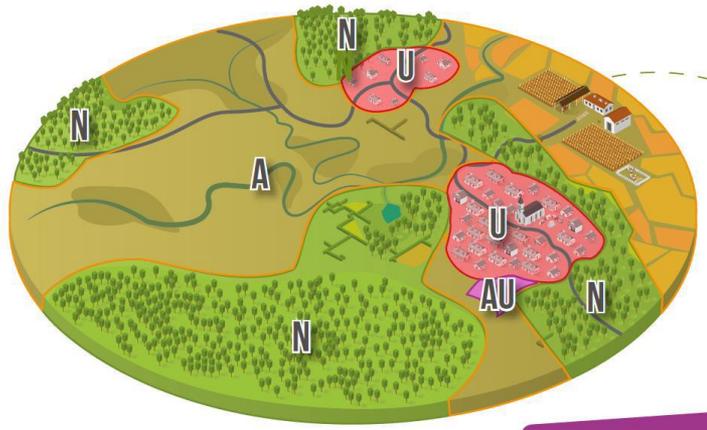


## Le contenu réglementaire du PLUi

- Différentes zones



- Un règlement écrit et des prescriptions



<p>Quels types de constructions sont autorisés et interdits ? Sous quelles conditions ?</p>	<p>Comment doit s'implanter la construction sur la parcelle ? Quelle hauteur et quelle emprise pour la construction ?</p>	<p>Quels raccordements prévoir ? Comment gérer les eaux pluviales ?</p>	<p>Quel aspect extérieur de la construction ? Comment traiter les espaces libres ? Combien de places de stationnement sont à aménager ?</p>
<p>Espaces Boisés Classés</p>	<p>Haies à préserver</p>	<p>Zones Humides</p>	<p>Emplacements réservés</p>

## Le contenu réglementaire du PLUi

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles



- Elles exposent la manière dont les **secteurs à enjeux doivent être aménagés.**

- Peuvent concerner des **secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles (privées ou publiques)**

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques

Elles précisent les attendus sur des thématiques spécifiques :

- **Réhabilitation du patrimoine bâti**
- **Protection et mise en valeur de la trame verte et bleue et du paysage**
- **Organisation des mobilités sur le territoire**

Loi Grenelle II

Loi ALUR

Prise en compte de  
l'environnement et sobriété  
foncière

Climat et Résilience

Loi NOTRE

Grenelle II



Objectifs  
environnementaux  
renforcés

Modération de la  
consommation de l'espace

ALUR



Modération de la  
consommation d'espace  
chiffrée

Prise de conscience de  
l'impact négatif d'une  
urbanisation non réglementée

NOTRE



Renforcement du rôle de la  
Région (création du  
SRADDET)

Encouragement de la  
vision intercommunale

Climat et Résilience



Objectif de Zéro Artificialisation Nette en  
2050 (avec des objectifs chiffrés de  
réduction dès la période 2021-2031)

Encouragement des ENR et obligations  
en faveur de la perméabilité des sites (ex:  
parking)

Accélération des EnR

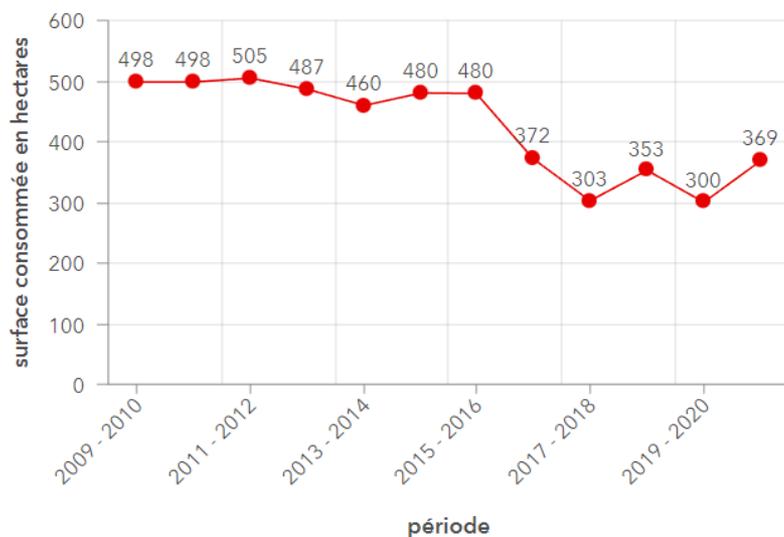


Favoriser le déploiement des EnR (en  
conciliant le respect de la biodiversité et  
la limitation de l'artificialisation)

La consommation d'espace (source : portail de l'artificialisation des sols, CEREMA)

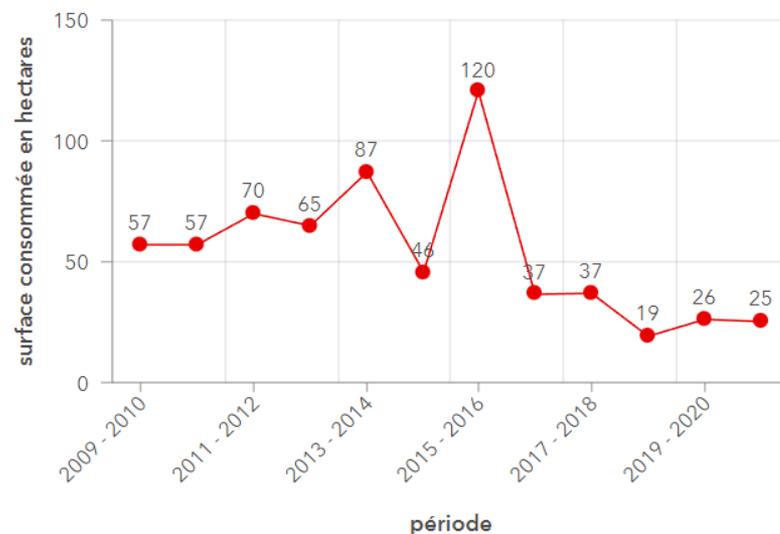
**4 108** ha consommés sur la période 2011 – 2021 à l'échelle du département

Consommation totale\* (en hectares) entre 2009 et 2021



**532** ha consommés sur la période 2011 – 2021 à l'échelle de la CCLO

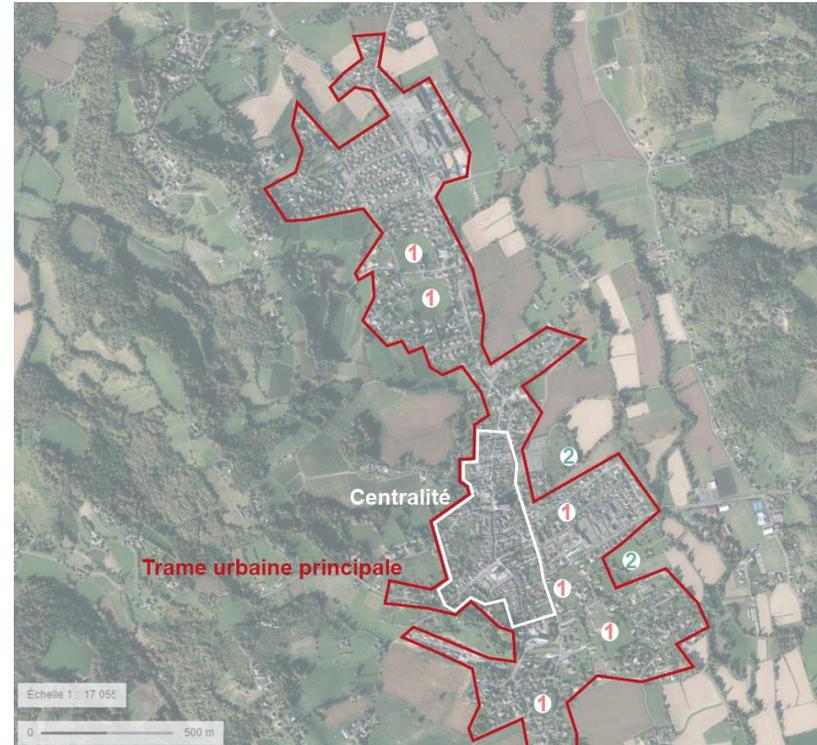
Consommation totale\* (en hectares) entre 2009 et 2021



## Pourquoi modérer la consommation d'espace ?

Principe de **limiter l'extension de la trame urbaine** pour :

- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques ;
- Veiller à ne pas accroître la vulnérabilité face aux risques ;
- Permettre l'optimisation des réseaux et services (assainissement, ramassage des déchets, ramassage scolaire...)
- Encourager les déplacements à pieds ou en deux roues ;
- Permettre une proximité avec les services, commerces et équipements.



Exemple *fictif* autour de la trame urbaine principale de Monein

## → Potentiel à utiliser en priorité

- les constructions vacantes,
- les friches,
- le potentiel en densification au sein de la zone déjà bâtie.



Le potentiel au sein de l'enveloppe constructible (1) est prioritaire par rapport aux extensions urbaines (2), même si elles sont en continuité du tissu bâti.

*Exemple fictif : Monein, lotissement du Moulin*

## Des exemples d'urbanisation à proscrire



Habitat linéaire non constitutif d'enveloppe urbaine



Bâti diffus non constitutif d'enveloppe urbaine



## II. DIAGNOSTIC

## UN PAYSAGE AUX MULTIPLES ENTITÉS

- **Six unités paysagères**

- **Territoire** principalement **boisé et agricole** (vue panoramique sur les Pyrénées)

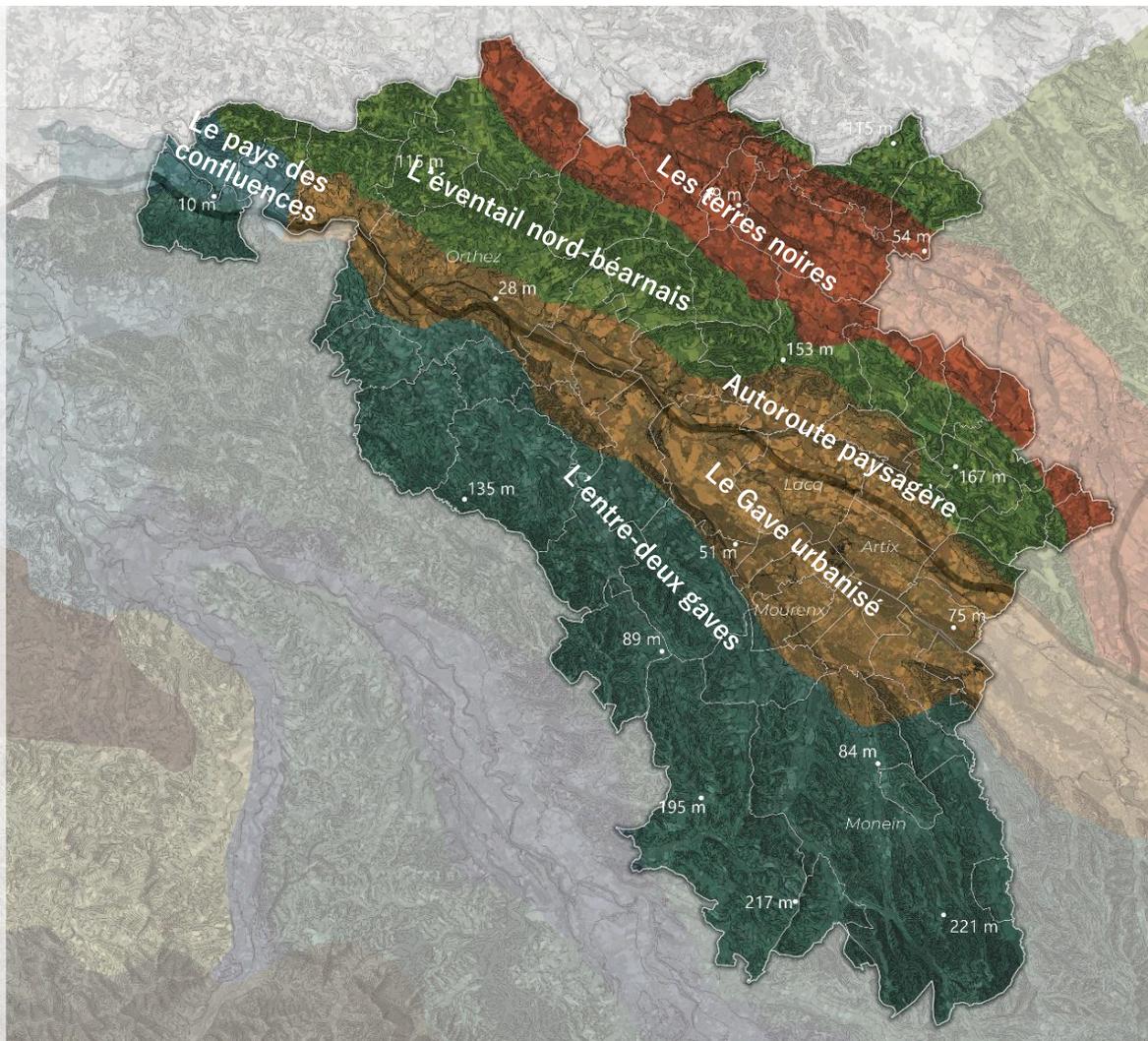
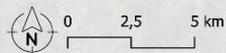
- « **Autoroute paysagère** » : une **fissure** marquée par les autoroutes traversant le territoire.

### Unités paysagères

- Limite communale
- Courbe de niveau (équidistance 25 m)

### Unités paysagères

- L'entre-deux gaves
- Le pays des confluences
- Le gave urbanisé
- L'éventail nord-béarnais
- Les terres noires
- Les autoroutes paysagères



## MATERIAUX ET COULEURS

- Diversité des matériaux et des couleurs, belle harmonie sur le territoire
- Palette chromatique du beige clair au violet foncé



Abidos



Abos



Abos



Arnos



Baigts-de-Béarn



Baigts-de-Béarn



Bellocq



Bellocq



Besingrand



Biron



Castetner



Hagetaubin



Lacommande



Luçq de Béarn



Maslacq



Pardies



Puyoô



Saint-Médard



Sarpourenx



Sauvelade



## PATRIMOINE BATI

- **21 édifices classés ou inscrits** inventoriés au titre des **Monuments Historiques**
- **10 monuments historiques protégés à Orthez** (passé médiéval)
- **118 ZPPA et 60 zones** présentant des **sensibilités archéologiques.**



Ancienne Abbaye à  
Lucq-de-Béarn



Eglise Saint-Pierre  
à Orthez

## SYNTHÈSE GLOBALE « PAYSAGE »

- **Agriculture**, élément **caractéristique du paysage** = agriculture variée
- Nombreuses **ouvertures visuelles** depuis les axes = **points de vue remarquables** depuis les routes
- **Végétation arborée remarquable** : boisements, haies, bosquets **soulignent les modelés topographiques**



## ENJEUX

### Travailler le développement du végétal

- **Apporter de la végétation** dans les espaces publics des centres-bourgs et des lotissements.

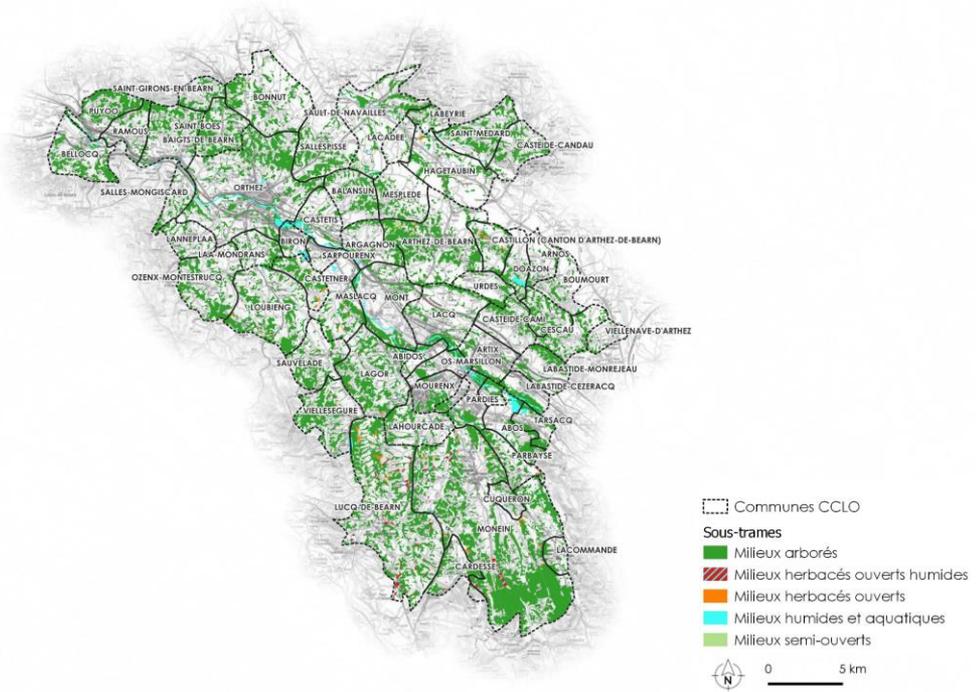
### Intégrer au paysage les nouvelles zones urbanisées

- **Intégrer au paysage les nouvelles constructions** en portant une attention particulière à la localisation et l'implantation du bâti;
- **Préserver les ouvertures visuelles** vers le grand paysage;
- **Garantir la qualité architecturale** des nouvelles habitations par la mise en place de prescriptions paysagères.

• Les milieux naturels :



• Les corridors écologiques :



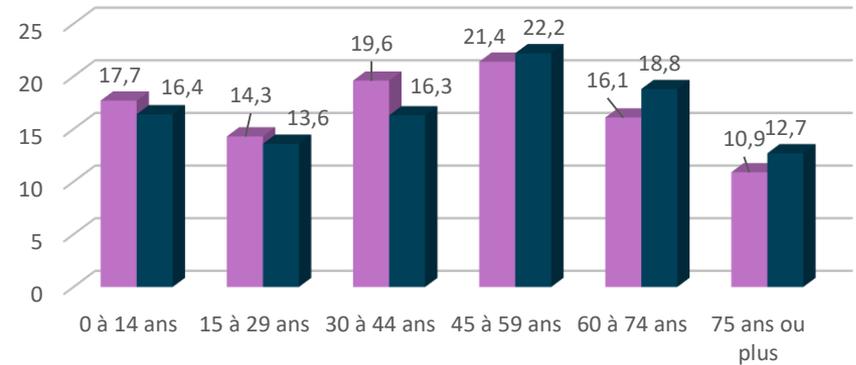
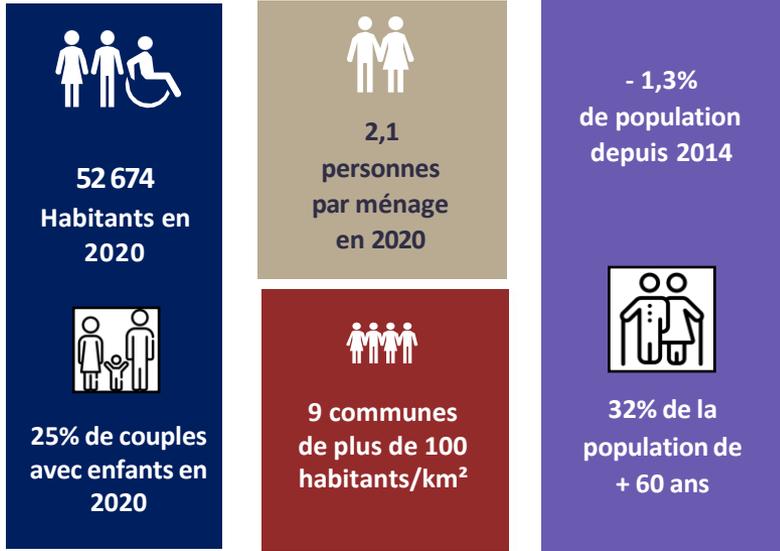
- **15 typologies d'habitats différents** (zones artificialisées, cultures, boisements, milieux aquatiques, ...)

- **65 espèces de flore patrimoniales dont 22 protégées et 14 à enjeux fort à majeur et plus de 100 espèces** rien que pour les enjeux modérés à majeur.



## ENJEUX

- **Préserver les milieux et les habitats les plus patrimoniaux** : tourbières et prairies humides, landes et pelouses sèches, forêt ancienne ;
- **Maintenir des zones tampons**, sans construction, dans les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- **Maintenir une activité agricole, de qualité**, nécessaire au maintien des milieux ouverts, limiter l'engraisement et la fermeture systématique des anciennes pâtures.
- **Conserver ou retrouver une matrice paysagère favorable à la biodiversité** : maintien des haies, des bocages, entretien des milieux ouverts ;
- **Conserver les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques**



Part de la population de la CLO par tranche d'âges en 2009 et en 2020

## Enjeux:

- **Renouveler la population** active ;
- Réponse aux **demandes des personnes les plus âgées**
- Penser le **PLUi en lien avec le Programme Local d'Habitat** en cours de révision.
- **Prise en compte des tendances démographiques** dans un scénario adapté pour le PLUi ;



70% de la population sont propriétaires

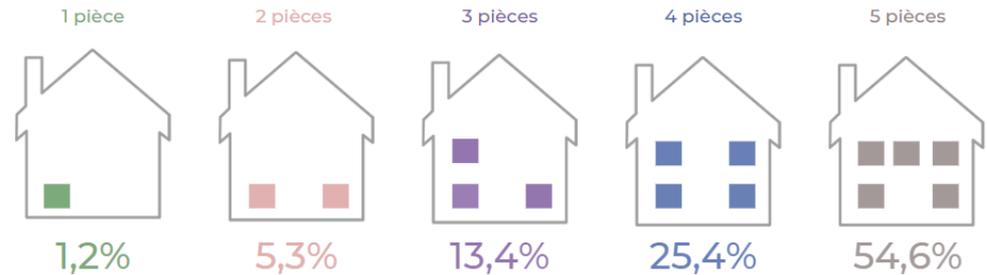


80% de résidences principales ont plus de 4 pièces



11% des locataires sont dans un logement HLM

Résidences principales selon le nombre de pièces en 2019



## Enjeux:

- **Faire une programmation en matière de logements et d'équipements** ciblant les besoins de la population (PLH)
- **Réfléchir à une planification des espaces** en lien avec la mobilité et l'accès aux équipements

- Les emplois sur le territoire

- **20 335 emplois** -607 depuis 2014 (-2,9%)

Entre 2013 et 2019, **les pertes d'emplois ont suivi la même tendance à la baisse que celles d'actifs.**

5 communes concentrent les 2/3 des emplois :

	Emplois en 2020	Evolution de l'emploi depuis 2014
Orthez	5707	+65
Mourenx	2823	-103
Lacq	2291	-79
Artix	1646	-156
Monein	1089	+13

Globalement, **ces pôles économiques majeurs connaissent des pertes d'emplois assez importantes.**

• Les déplacements domicile-travail

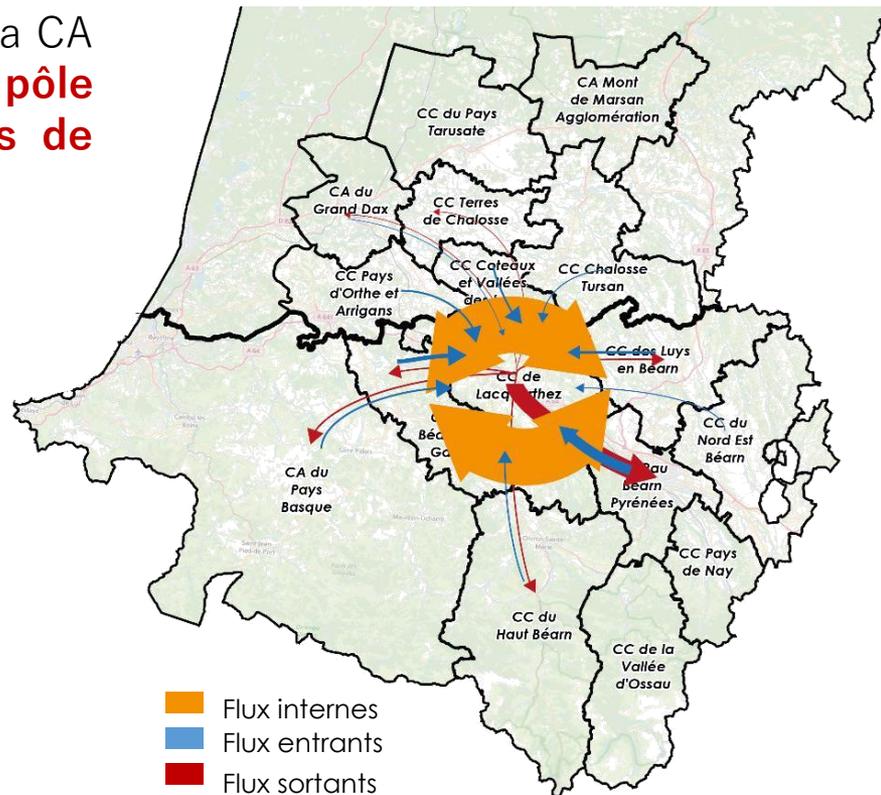
Sur les 20300 actifs occupés qui résident sur la CC de Lacq-Orthez, 13300 y travaillent aussi.

En parallèle, sur les 20100 emplois présents sur le territoire, 13300 sont donc occupés par des actifs qui résident sur la CC de Lacq-Orthez.

Les liens domicile-travail externes (entrants et sortants) se font essentiellement vers / depuis la CA Pau Béarn Pyrénées. **La CCLO constitue un pôle économique attractif pour les Communautés de Communes limitrophes.**

Nombre d'actifs occupés	Entrants travaillant sur la CCLO depuis ...	Sortants travaillant vers ...
CA Pau Béarn Pyrénées	2400	3993
CC du Béarn des Gaves	957	566
CA du Pays Basque	423	429
CC du Haut-Béarn	587	464
CC Coteaux et Vallées des Luys	424	102
CC Pays d'Orthe et Arrigans	446	252

Source : INSEE 2019 – Réalisation : Métropolis, 2023



## Diagnostic Métropolis + Analyse croisée AUDAP + Ateliers participatifs du 8 juin 2023

Des disparités sociales et territoriales :

Une croissance démographique ralentie, y compris pour les actifs

Un nombre d'emplois industriels en déclin et une forte hausse des emplois de l'économie « présenteielle »

Des pôles locaux davantage touchés que les espaces ruraux

Dans un contexte de mutation socio-économique :

Un vieillissement global de la population, et un desserrement des ménages

Une économie qui se « tertiarise »

Mobilisation forte de la population active résidente, mais des relations domicile-travail qui s'accroissent vers les pôles extérieurs (Pau)

Que le PLUi peut accompagner :

Par une programmation en matière de logements et d'équipements ciblant les besoins des différentes populations, dans un contexte d'évolution du marché immobilier

Par une offre foncière et immobilière économique adéquate, tant en termes de localisation que de programmation

En planifiant les espaces nécessaires au développement de nouvelles solutions de mobilité, à l'enseignement, à la formation, ...

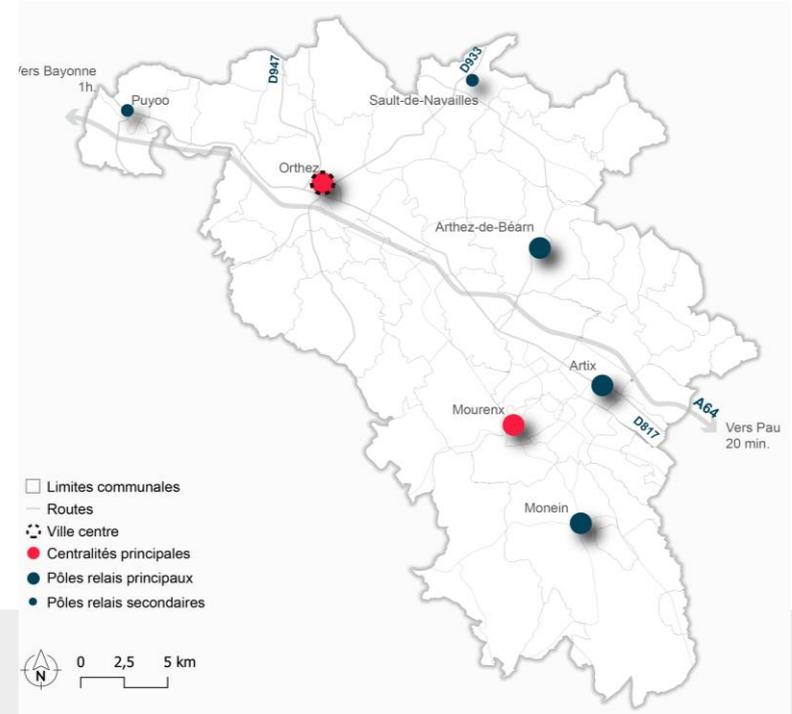
- Armature du territoire : fonctionnement et centralités

## Orthez et Mourenx

- **Polarité Nord et Sud**
- **Influence transversale** à tous les niveaux ;
- Importante **offre commerciale et de services** ;

## Enjeux :

- **Equilibre de l'armature territoriale à maintenir et conforter** par le respect du rôle et des niveaux de chaque commune ;
- **Conforter le rôle de la CCLO et des communes de centralité vis-à-vis de l'agglomération paloise** en veillant à maintenir une **mixité fonctionnelle** et en **évitant l'effet « communes dortoirs »** ;
- **Conforter** le rôle des **centres-bourgs** ;
- Appuyer la **solidarité entre les polarités et les communes de strate rurale**.



• Les zones d'activités économiques

**1 – ABOS-TARSACQ**

Zone artisanale et industrielle : 28 hectares

**2 – ARTHEZ-DE-BEARN**

Zone de La Geüle : 6,43 hectares + pépinière d'entreprises.

**3 – ARTHEZ-DE-BEARN**

Zone N'Haux : 3 hectares.

**4 – ARTIX**

Zone Eurolacq 1 : 19,17 hectares + pépinière d'entreprises + deux centres d'affaires

**5 – ARTIX (Labastide Cézeracq et Labastide Monréjeau)**

Zone Eurolacq 2 : 38,05 hectares

**6 – ARTIX**

Zone Marcel Dassault : 6,30 hectares.

**7 - BAIGTS-DE-BEARN**

Zone Balagué-village : 37 hectares

**8 - BELLOCQ**

Zone d'activité : 6,51 hectares

**9 - LABASTIDE-CEZERACQ**

Zone Deus-pouey 3,70 hectares

**10 - LACQ**

Plateforme industrielle Induslacq : 214,78 hectares

**11 - MONEIN**

Zone Loupien : 10,16 hectares + pépinière d'entreprises

**12 –MONT**

Plateforme industrielle Sobegi : 26,32 hectares

**13 – MONT**

Zone SEPA : 5,5 hectares

**14 – MONT**

Zone Lacadée : 6,08 hectares

**15 - MOURENX**

Zone artisanale : 3,02 hectares

**16 – MOURENX**

Plateforme industrielle Sobegi : 58,92 hectares

**17 - ORTHEZ-BIRON**

Zone Louis : 12,62 hectares

**18 - ORTHEZ-BIRON**

Zone Naude et Plaine des bois : 19,23 hectares + pépinière + hôtel d'entreprises

**19 - ORTHEZ-BIRON**

Zone du Pesqué : 0,84 hectare + hôtel d'entreprises

**20 - ORTHEZ-BIRON**

Zone des Saligues : 10 hectares + hôtel d'entreprises + espace de travail partagé et de coworking (I-Etech)

**21 – ORTHEZ-BIRON**

Zone industrielle et commerciale des Soarns : 39 hectares

**22 – ORTHEZ-CASTETARBE**

Zone commerciale : 18 hectares

**23 - OS-MARSILLON**

Zone de la plaine : 23 hectares

**24 - PARDIES**

Zone de Pardies : 113,17 hectares

**25 - PUYOÛ**

Zone de la Sablière : 3,70 hectares

**26 – PUYOÛ**

Zone de la glacière : 3,47 hectares

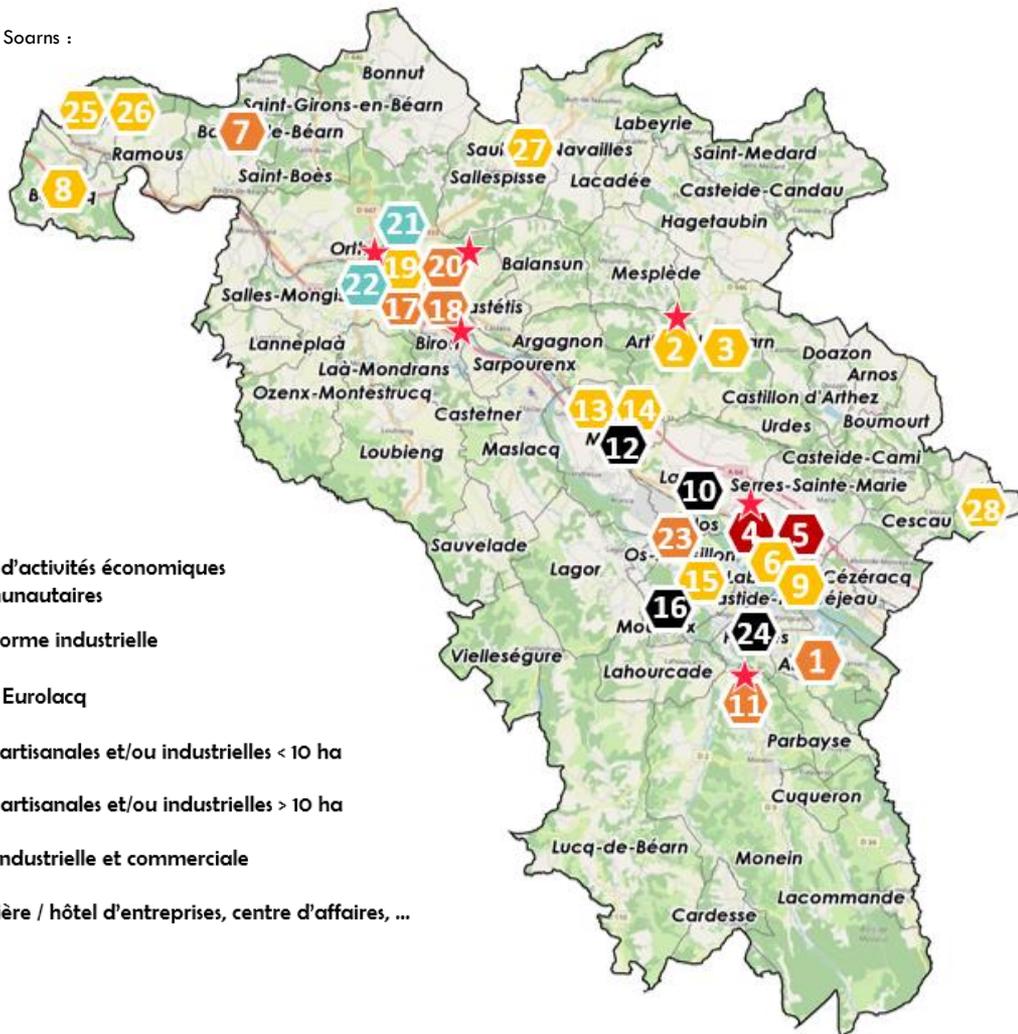
**27 - SAULT-DE-NAVAILLES**

Zone Lesclauze : 4,01 hectares

**28 - VIELLENAVE-D'ARTHEZ**

Zone du pont Taulat : 4 hectares

-  Zones d'activités économiques communautaires
-  Plateforme industrielle
-  Zones Eurolacq
-  Zones artisanales et/ou industrielles < 10 ha
-  Zones artisanales et/ou industrielles > 10 ha
-  Zone industrielle et commerciale
-  Pépinière / hôtel d'entreprises, centre d'affaires, ...



Source : cc-lacqorthez.fr – Réalisation : Métropolis, 2023

- Des qualités différentes en fonction du rôle de chaque ZAE



**Densité et qualité bâtie**  
**Harmonisation des clôtures**  
**Végétalisation et matériaux**  
**Intégration des éléments techniques**

**Gestion de l'eau**  
**Fonctions environnementales**  
**Mobilités douces**

**ESPACES VITRINES**

Source : Google Street View

- Des qualités différentes en fonction du rôle de chaque ZAE



**Faible valorisation de l'entrée**  
**Traitements des franges de lots**  
**Faible harmonisation (bâti, clôture, ...)**  
**Voirie qualifiée**

**Bâti « ordinaire » mais cohérent**  
**Bon entretien général**

## ZAE DE PROXIMITÉ

Source : Google Street View

- Des qualités différentes en fonction du rôle de chaque ZAE



Photo : Zone de l'Escaïauze, Sault-de-Navailles



**Faible densité**  
**Absence d'aménagements**  
**pour les mobilités actives**  
**Faible valorisation paysagère et urbaine**

## ZAE ET ENTRÉES DE VILLE

Source : Google Street View

• La stratégie touristique « Cœur Béarn » 2022-2026

- De nombreuses activités touristiques :
- La **base de loisirs Orthez – Biron** (reconnue au niveau départemental)
- 618 kms de **randonnées** inscrits au Plan Local de Randonnées (pédestres et VTT) et 6 sentiers d'interprétation
- La **véloroute V81** (54 kms sur la CCLO)
- 3 voies du **chemin de Compostelle**
- **Cours d'eau, lacs et gave de Pau**, avec notamment des aménagements pour la pêche
- **Les activités d'agritourisme et d'oenotourisme**
- **Des sites spécifiques** : ferme découverte de la « Pêcherie d'Aurit », circuit auto / moto de Pau-Arnos, site « Lacq Aventure », club nautique canoé-kayak d'Orthez



**Diagnostic Métropolis + Analyse croisée AUDAP + Ateliers participatifs du 8 juin 2023**

Un territoire attractif et structuré :

Par Orthez, pôle commercial et d'équipement de rayonnement supra-territorial, et pôle touristique local

Par des pôles de proximité : Mourenx puis Artix, Monein, Puyoô, Arthez-de-Béarn, ... en partie sous attractivité paloise

Des paysages (re)sources d'activités de loisirs et de potentiels touristiques

Qui fait toutefois face à des difficultés :

Une dévitalisation des centralités, marquée par une forte vacance commerciale et des friches commerciales

Une « périphérisation » du commerce qui impacte les entrées de ville : intégration urbaine et paysagère, mobilités, consommation d'espaces, corridors écologiques, ...

Des impacts liés à la fréquentation touristique (sur la base de loisirs d'Orthez-Biron notamment), et au développement des infrastructures

Dont le PLUi doit se saisir :

En intégrant les stratégies en faveur du commerce de centralité (notamment sur Orthez et Mourenx – PVD)

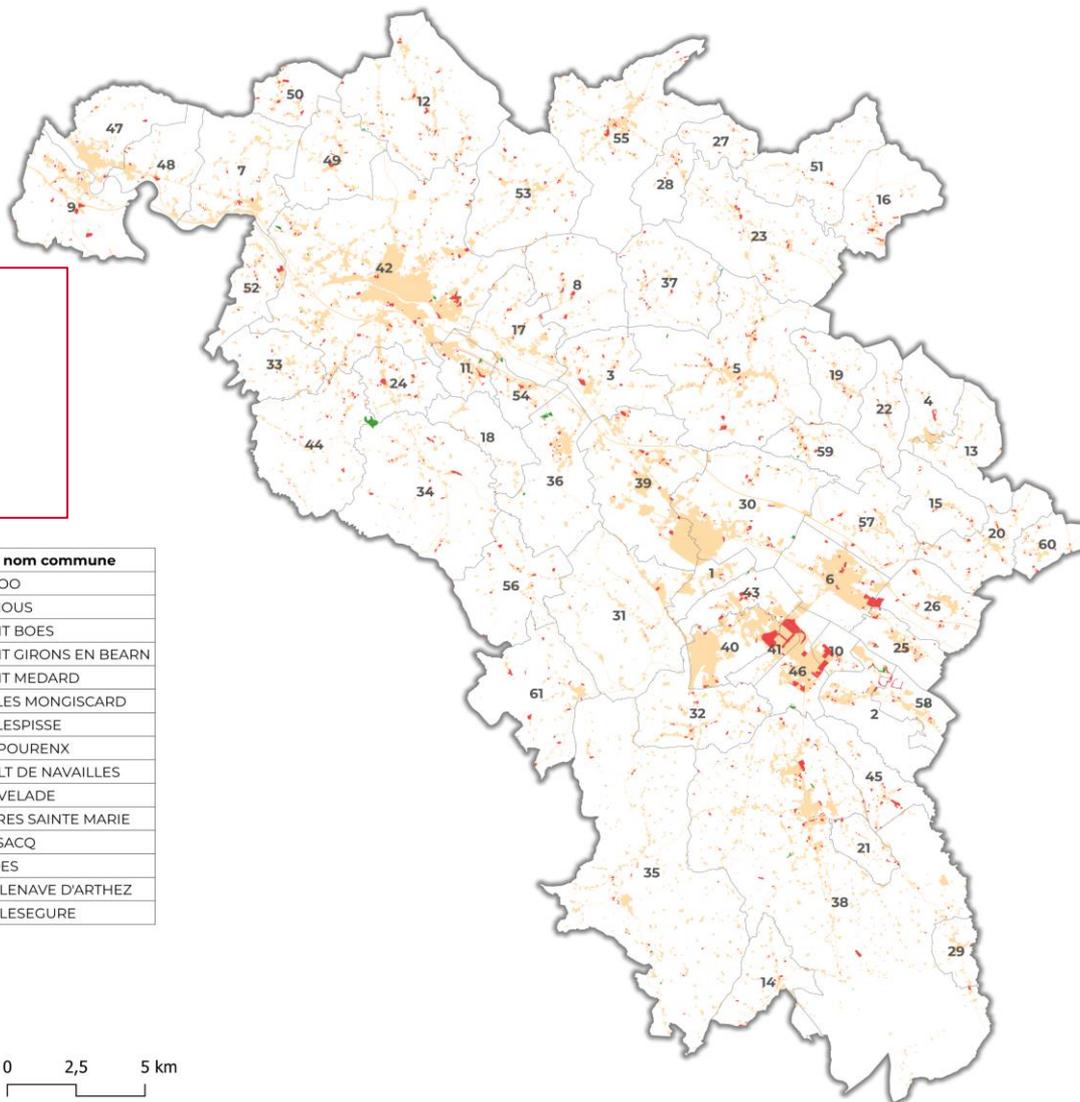
En intégrant une logique de complémentarité de l'offre et de l'aménagement commercial et d'équipements à l'échelle de la CCLO (armature territoriale)

En préservant la qualité des aménités paysagères, le patrimoine culturel, architectural, les réservoirs et corridors de biodiversité, ...

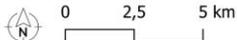
## Evolution des territoires artificialisés de l'occupation du sol entre 2009 et 2020

- Territoires artificialisés existants en date de l'année 2009
- Surface artificialisée en moins sur la période allant de 2009 à 2020
- Surface artificialisée en plus sur la période allant de 2009 à 2020

Territoires artificialisés : **+ 606,4 ha**  
Forêts et milieux semi-naturels : **-149 ha**  
Terres agricoles : **-490,4 ha**  
Surfaces en eau : **+31,9 ha**



N°	nom commune	N°	nom commune	N°	nom commune
1	ABIDOS	24	LAA MONDRANS	47	PUYOO
2	ABOS	25	LABASTIDE CEZERACQ	48	RAMOUS
3	ARGAGNON	26	LABASTIDE MONREJEAU	49	SAINT BOES
4	ARNOS	27	LABEYRIE	50	SAINT GIRONS EN BEARN
5	ARTHEZ DE BEARN	28	LACADEE	51	SAINT MEDARD
6	ARTIX	29	LACOMMANDE	52	SALLES MONGISCARD
7	BAIGTS DE BEARN	30	LACQ	53	SALLESPISSIE
8	BALANSUN	31	LAGOR	54	SARPOURENX
9	BELLOCQ	32	LAHOURCADE	55	SAULT DE NAVAILLES
10	BESINGRAND	33	LANNEPLAA	56	SAUVELADE
11	BIRON	34	LOUBIENG	57	SERRES SAINTE MARIE
12	BONNUT	35	LUCQ DE BEARN	58	TARSACQ
13	BOUMOURT	36	MASLACQ	59	URDES
14	CARDESSE	37	MESPLEDE	60	VIELLENAVE D'ARTHEZ
15	CASTEIDE CAMI	38	MONEIN	61	VIELLESEURE
16	CASTEIDE CANDAU	39	MONT		
17	CASTETIS	40	MOURENX		
18	CASTETNER	41	NOGUERES		
19	CASTILLON D'ARTHEZ	42	ORTHEZ		
20	CESCAU	43	OS MARSILLON		
21	CUQUERON	44	OZENX MONTESTRUCQ		
22	DOAZON	45	PARBAYSE		
23	HAGETAUBIN	46	PARDIES		



• Caractéristiques de la trame urbaine



**Ozenx-Montestrucq**, centralité diffuse



**Mesplède**, bourg historique linéaire



**Orthez**, commune dense, ville-centre de l'intercommunalité au passé médiéval

Enjeux :

- **Stopper** le développement de **l'urbanisation linéaire** dans un objectif de réduction de la consommation d'espace et de gestion raisonnée des réseaux notamment ;
- **Conforter** la densité des **centres bourgs et centres-villes** ;
- **Réappropriation des espaces et bâtis vacants** dans les centres.

- **29% de consommation** totale en énergie = **EnR**
- **Objectif : 33% en 2030**
- **De nombreux dispositifs EnR existants :**
  - site industriel Pechiney,
  - centrale PV à Monein,
  - centrales hydroélectriques,
  - usine de biogaz, etc.



Centrale photovoltaïque, site Pechiney, CCLO



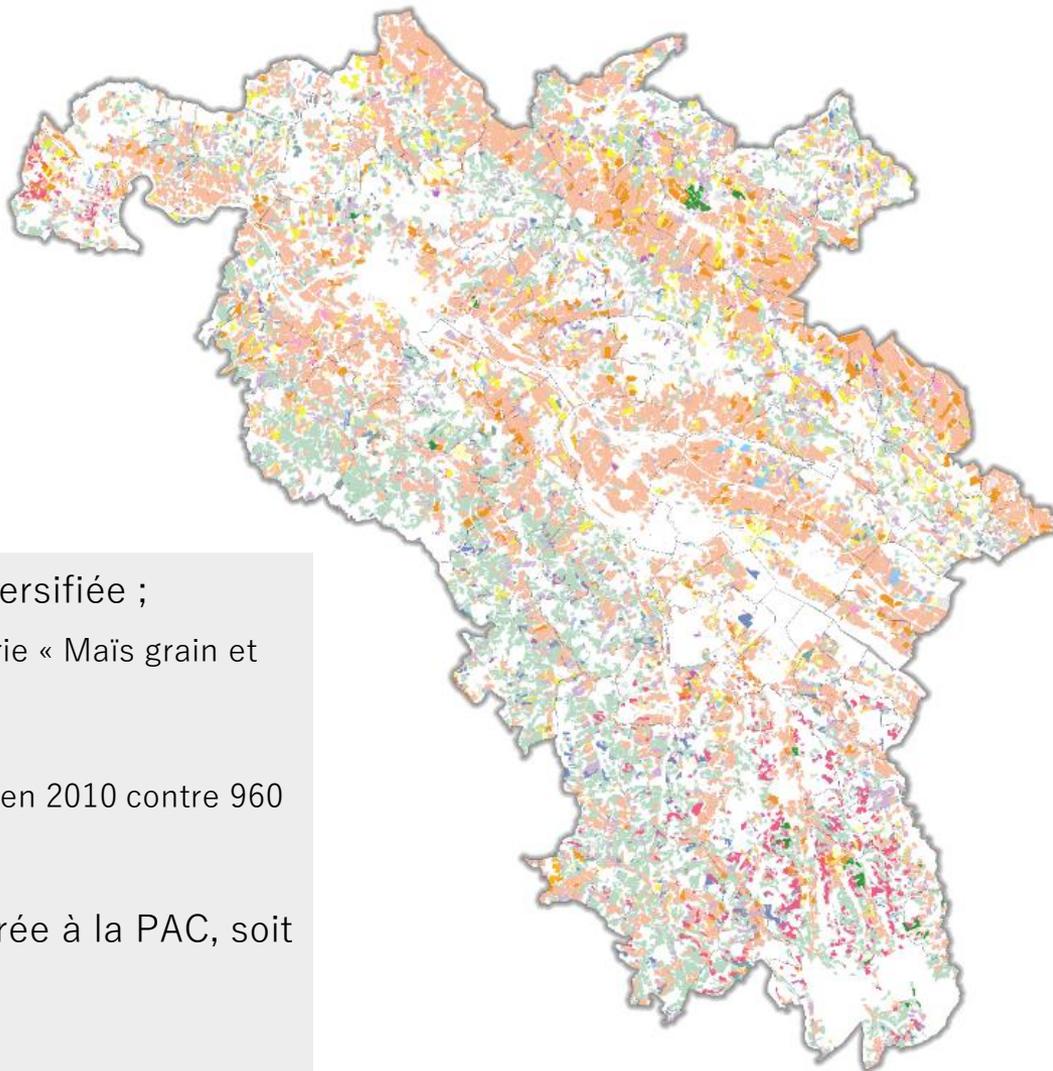
Centrale hydroélectrique, Baigts-de-Béarn, CCLO



Centrale BioBéarn, Mourenx, CCLO

**Contexte agricole**

- Limites communales
- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autres oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruits à coque
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Divers



- Territoire marqué par l'activité agricole diversifiée ;
  - 41% des surfaces sont dédiées à la catégorie « Maïs grain et ensilage »
  - 34% des catégories « prairies »
  - Augmentation des vignes (577 ha déclarés en 2010 contre 960 en 2021).
- 53% de la superficie du territoire est déclarée à la PAC, soit **39 000 hectares** ;
- Rôle nourricier et d'entretien du **paysage**.

*Données PAC 2021*

• Évolution des cultures vers le bio

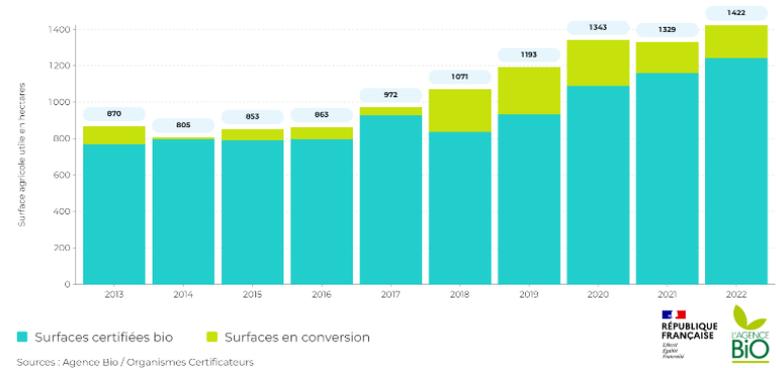
Synthèse :

- **Progression constante** du rythme de conversion vers l'agriculture biologique ;
- En 2022, **3.7%** de la **surface agricole** du territoire est en **agriculture biologique** ou en cours de conversion ;
- La **filière viticole** principalement concernée par ce phénomène de reconversion.



ÉVOLUTION DES SURFACES BIO OU EN CONVERSION

CC de Lacq-Orthez - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)

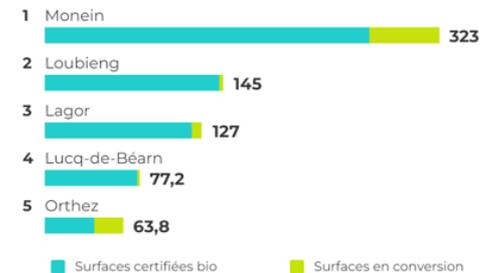


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SURFACES BIO ET EN CONVERSION EN 2022

CC de Lacq-Orthez - Villes - Toutes les surfaces bio (Surface agricole utile hors surfaces collectives)



Classement des surfaces bio et en conversion (Top 5)



Surface bio et en conversion



Sources : Agence Bio / Organismes Certificateurs



58% du territoire est agricole



41% des surfaces sont dédiées au « Maïs grain et ensilage »



Baisse de la Surface Agricole Utile (SAU) pour la majorité des communes



3,7% de la surface agricole est en agriculture bio (hausse constante)

Diversification de l'activité au sein des exploitations de la CCLO

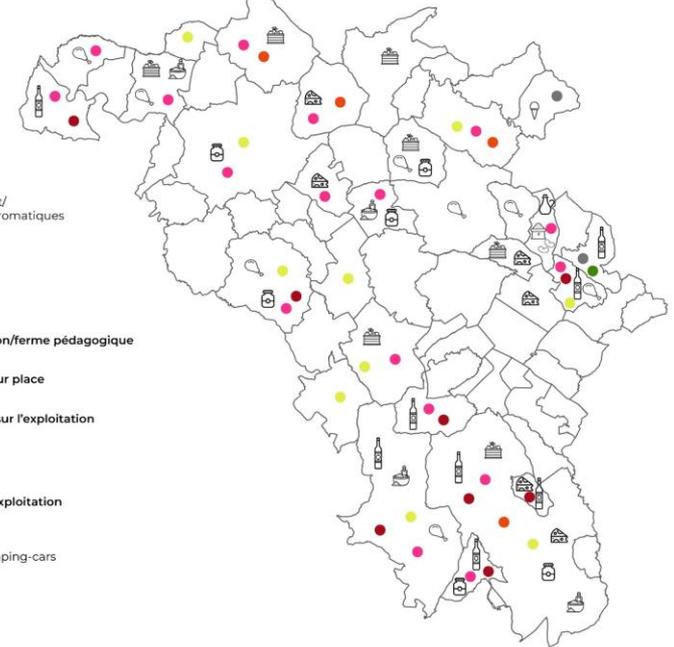
Vente directe sur l'exploitation

- Vente de fruits/légumes
- Vente de légumes secs
- Vente de fromage
- Vente de viande/volaille
- Vente de vin/bière/cidre
- Vente de miel
- Vente de spiruline/safran/piment/plantes médicinales et herbes aromatiques
- Vente de glaces
- Vente d'huile
- Vente de farine

- Visite explicative de l'exploitation/ferme pédagogique
- Dégustation de la production sur place
- Offre de restauration présente sur l'exploitation
- Coopérative de producteurs

Offre d'hébergement présente sur l'exploitation

- Gîte de France/Chambre d'hôtes
- Aire de stationnement pour camping-cars



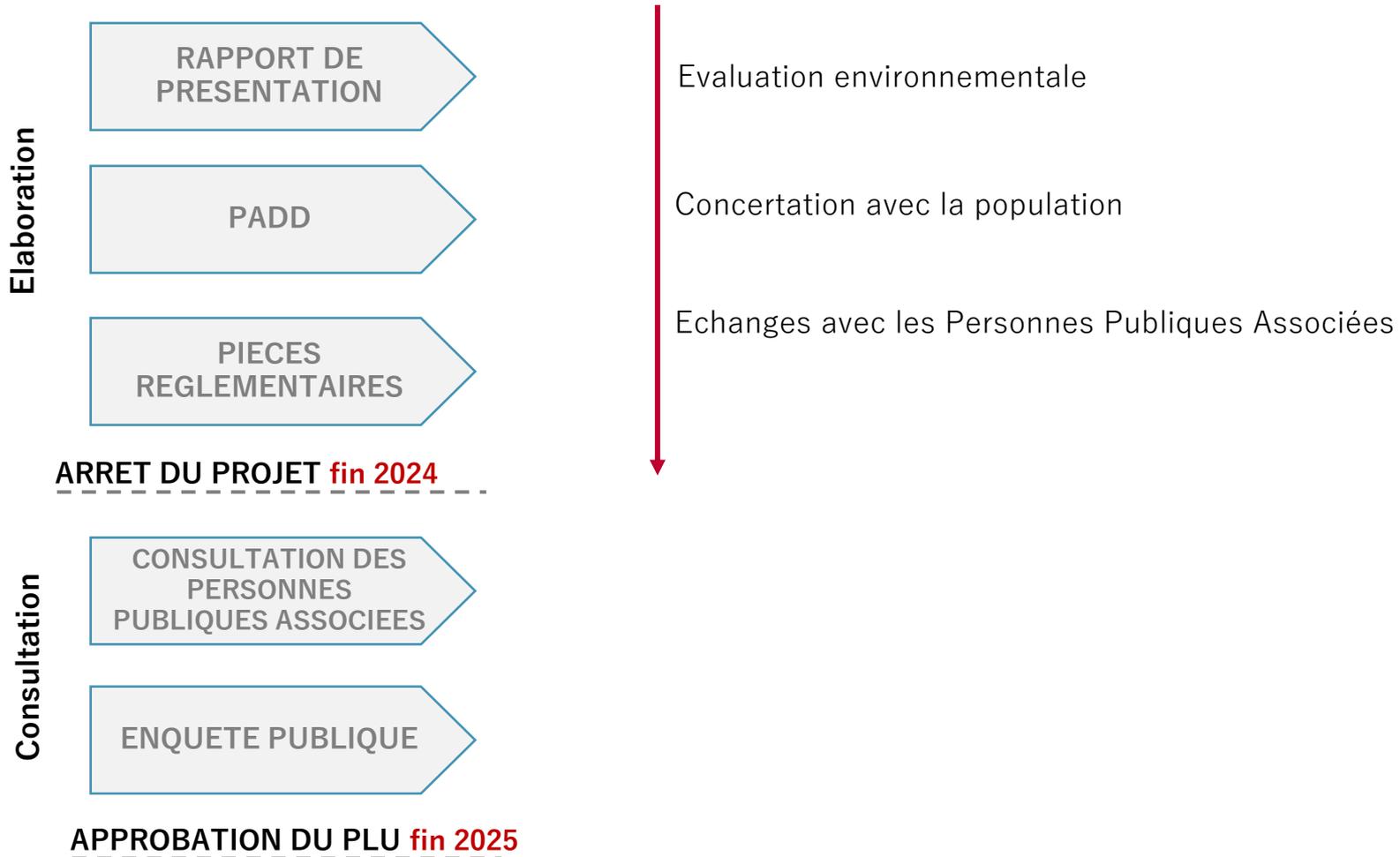
Enjeux:

- Mise en place de la **promotion du secteur agricole** pour une meilleure connaissance et une valorisation de l'activité;
- Un **encadrement des conflits** d'usage et le développement de dispositifs permettant de **protéger le foncier agricole**;
- Accompagnement dans les **projets** (tourisme, diversification ...) afin de **faire perdurer l'activité agricole**.



### III. Comment participer ?

## Consultation et concertation



## UNE CONCERTATION TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

- Communication à destination des usagers

- Site internet de la CCLO
- Exposition PLUI à travers le territoire
- Magazine intercommunal

### PLUi de Lacq-Orthez: réunions publiques les 4, 5, 11 et 12 octobre



La communauté de communes de Lacq-Orthez lance l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Quatre réunions publiques se tiendront en octobre pour expliquer la...

[> Lire la suite](#)

- Concertation et prise en compte des observations

- Registres papiers de concertation à Mourenx (siège CCLO) et à Orthez (antenne de la CCLO)
- Réunions publiques tout au long de la procédure d'élaboration
- Réception des observations par mail : [concertation.plui@cc-lacqorthez.fr](mailto:concertation.plui@cc-lacqorthez.fr) ou voie postale à l'adresse suivante : **Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez, Rond-point des Chênes - BP 73 64150 MOURENX**

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**